

Date : 03/11/2022

Rédacteur : Christelle Chaminadas

Rubrique : Economie Juridique/Fiscalité Vie syndicale Filière
 Assurances Aides au reboisement Chasse Autres

Diffusion : Présidents UR Présidents Syndicats Administrateurs Fédération

Recommandations de diffusion : Administrateurs Syndicats Adhérents
 Relation Presse Grands Publics

Emission « Aux arbres citoyens ! » du 8 novembre sur France 2

Mardi prochain, France 2, en partenariat avec France Inter, proposera une émission en Prime Time « Aux arbres citoyens ! Agir face à l'urgence climatique. ». Cette émission initiée sous l'impulsion de Cyril Dion sera coprésentée par Léa Salamé et Hugo Clément et aura pour parrain/marraine Yannick Noah et Marion Cotillard.

Pour en savoir plus sur cette émission :
<https://www.francetvpro.fr/contenu-de-presse/41206024>



Si on peut se réjouir que les enjeux forestiers soient abordés sur un média de 1^{er} plan à une heure de grande écoute, l'absence de la filière sur le plateau est plus que regrettable. En effet, malgré les demandes de Fransylva et de plusieurs organismes de la filière, à ce jour, aucun représentant de la filière n'a été convié à participer à cette émission ce qui laisse présager un contenu et une vision de la forêt déconnectée de certaines réalités du terrain...

Cependant, nous ne restons pas inactifs face à cette perspective. Soyez assuré que depuis plusieurs semaines, Fransylva, aux côtés de France Bois Forêt et des autres organismes de la filière, œuvre pour faire entendre la voix des professionnels de la forêt. En effet, constatant la fermeture des équipes réalisant le programme vis-à-vis des représentants de la filière, une étroite collaboration a été initiée au sein de la filière qui a conduit à l'envoi et la diffusion de la lettre en annexe auprès de la directrice de France télévision. En fonction de la réponse apportée, la filière se réserve la possibilité de communiquer en amont de l'émission pour déplorer le refus de faire participer des représentants de la filière à cette émission.

Dans la perspective où aucun représentant de la filière ne serait présent lors de cette émission et que certains discours soient déconnectés de réalités que vous constatez sur le terrain, nous vous invitons à faire entendre votre voix avec les moyens qui sont les vôtres (presse locale, réseaux sociaux, etc) sans oublier néanmoins quelques règles de base en la matière (notamment sur les Réseaux sociaux) :

Forestiers privés de France

6 rue de la Trémoille – 75008 Paris
Tél. : 01 47 20 36 32 Fax. : 01 47 23 38 58
Email : federation@fransylva.fr
Union de syndicats régie par le code du travail
N° SIRET : 784359978 / 00011 – APE : 9411Z

« Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau de femmes et
d'hommes compétents
au service des générations futures »

- Pas de positions agressives, diffamatoires ou bloquantes : ne pas se laisser submerger par les émotions, ne pas rentrer dans des débats stériles (trolls)
- Valoriser votre légitimité de femmes et d'hommes de terrains passionnés par vos forêts : apporter votre témoignage de forestiers qui vivent au quotidien la forêt, votre vision, vos questionnements, vos convictions basées sur votre vécu
- Porter une vision pragmatique et constructive

Dans le cas où vous seriez sollicité par des médias nationaux ou que l'on vous propose un exercice médiatique que vous appréhendez, n'hésitez pas à en informer la Fédération pour que l'on vous accompagne dans cette démarche (médiatraining possible). De manière générale, ne pas refuser de demandes de journalistes, il est important que l'on puisse saisir toute opportunité nous permettant de faire entendre notre voix.

Nous vous tiendrons informés régulièrement sur ce sujet dans les prochains jours et vous transmettrons les éventuels articles et communiqués de presse réalisés par le niveau national.